



Union Nationale
du Sport Scolaire

LIVRET JEUNE ARBITRE JEUNE JUGE

23 | 24

BOXE EDUCATIVE ASSAUT

LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE

PRÉSENTATION

1. S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS
2. MAITRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITÉ
3. CONNAIT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS
4. EST IDENTIFIÉ
5. SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION
6. VALORISE SON PARCOURS
7. ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES
8. BOÎTE À OUTILS

ANNEXE

- ▶ *LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE DANS LES TEXTES OFFICIELS*

LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE

*Arbitrer,
C'est partager une passion !*

Présentation

Tout élève de collège ou de lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Les compétences attendues se trouvent dans le livret Jeune Arbitre / Jeune Juge de chaque activité.

« L'arbitrage est un moyen de partager une passion et de vivre des moments inoubliables sans compter que les arbitres sont les premiers acteurs du jeu. »

Bess GUESDON

Jeune Arbitre du Lycée J. Perrin à Lambersart (59)

Vidéo de présentation en suivant ce lien hypertexte ci-dessous :



DEVENIR JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE, C'EST :

- Apprendre à **faire des choix** et s'y tenir,
- **Prendre des décisions pertinentes** (sécurité, équité, loyauté) et **justifier ses choix**.
- **Mesurer** les conséquences de ses actes,
- **Acquérir** au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...),
- Prendre et **assumer des responsabilités**.

1. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Tout jeune officiel UNSS, de par sa formation, est en mesure de lire cette charte au moment du protocole et de la respecter au sein des événements auxquels il participe :

« Les jeunes licenciés ici présents seront rapidement les adultes de demain, garants des valeurs de la République. »

L'organisation de l'ensemble de nos championnats s'appuie sur les compétences de tous nos Jeunes Officiels qui font preuve d'un esprit d'initiative et d'une responsabilisation exemplaires.

Être responsable, c'est être capable de respecter des règles, de respecter les autres mais aussi soi-même et ce en accord avec les emblèmes de la République. »

Pour montrer l'attachement de l'UNSS au « vivre ensemble », je vous invite à vous lever pour notre hymne national :

« La Marseillaise ».

Le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit :

- **Connaître** le règlement de l'activité
- **Être** objectif et impartial
- **Permettre** le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
- **Connaître** les différentes tâches liées à sa mission.

➤ Pour remplir sa mission, le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des **documents** nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité...) et du **matériel** nécessaire pour remplir sa fonction.

➤ Le Jeune Arbitre / Jeune Juge UNSS doit s'engager à respecter les termes du **serment** ci-dessous :

« Au nom de tous les Jeunes Arbitres / Jeunes Juges, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité »

Comité International Olympique

2. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE MAITRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITÉ



Le règlement définit le cadre de la pratique.

« Ne pas nuire à son adversaire »

« Etre sanctionné pour tout comportement violent »

Le non-respect d'une règle est systématiquement sanctionné.

Dans ce cadre, le boxeur peut exprimer sa boxe en toute liberté et sécurité. L'adhésion et le respect du règlement par tous les pratiquants permettent à chacun de découvrir les limites de son exploitation motrice.

- ***Le Face à Face***

Tout au long de l'assaut, les boxeurs doivent demeurer face à face.

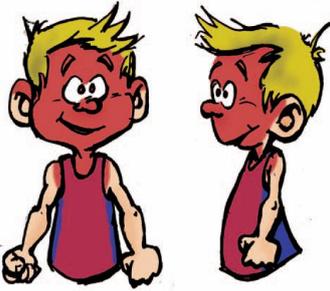
Un boxeur qui tourne le dos à son adversaire ou qui baisse la tête (visage face au sol) doit être immédiatement sanctionné.

- ***Le Ring***

L'espace de pratique est un carré de 4 à 6 mètres de côté, délimité par 3 ou 4 rangées de cordes ou pas en cas de tapis au sol.

- **Les Cibles et les armes**

- Cibles autorisées

<p>Atteindre l'adversaire au-dessus de la ceinture sur les parties frontales (devant) et latérales (côtés) du buste et de la tête.</p>	
<ul style="list-style-type: none">➤ Les touches sur les bras de l'adversaire sont autorisées mais pas comptabilisées.➤ Les touches sur toutes les autres parties du corps sont sanctionnées	

- Armes autorisées

<p>Les quatre premières phalanges et la tête des métacarpiens du poing (face avant).</p> <p>Le poing doit être fermé.</p>	
<ul style="list-style-type: none">➤ Une touche donnée avec le pouce, le dessus ou le dessous du poing est une faute et devra être sanctionnée.➤ Un boxeur ne peut toucher son adversaire qu'avec un seul poing à la fois	

- **Les interdictions**

Il est interdit de :

- Chercher à faire mal
- Frapper fort
- Tourner le dos à son opposant,
- Baisser la tête (visage face au sol),
- Toucher avec la partie non autorisée des poings,
- Toucher une cible non autorisée,
- Parler en boxant,
- Tenir ou pousser l'adversaire,
- Toucher en sautant.
- Se tenir aux cordes,
- Attaquer l'adversaire dans une boxe désordonnée, sans souci défensif
- Boxer avec les deux poings en même temps,
- Prendre appui sur son adversaire
- Garder le bras tendu pour tenir à distance son adversaire
- Avoir un comportement anti-sportif
- De coacher son boxeur lorsque l'on est second

Chaque faute est sanctionnée.

Le nombre de sanctions est limité à 17 points. Au-delà, le boxeur est disqualifié quel que soit le pointage des juges.

Le D.A. évalue la gravité de la faute et sanctionne le boxeur fautif en fonction de celle-ci :

- **2 POINTS** (PENALITE) POUR UNE FAUTE QU'IL JUGE NON INTENTIONNELLE
- **6 POINTS** (AVERTISSEMENT) POUR UNE FAUTE QU'IL JUGE INTENTIONNELLE, GRAVE, REPETEE ET QUI PORTE ATTEINTE A LA SECURITE DES BOXEURS OU A L'ETHIQUE DE LA BEA.

L'ARBITRE PEUT PRONONCER LA DISQUALIFICATION D'UN BOXEUR, S'IL ESTIME QU'IL NE REpond PAS A L'ESPRIT DE LA BOXE EDUCATIVE ASSAUT : FAUTES INTENTIONNELLES – FAUTES GRAVES.

En résumé :

Au cours des trois reprises, le but sera de "toucher plus qu'être touché" avec la partie autorisée des poings sur les cibles réglementaires, dans un temps et un espace défini sans jamais sortir du face à face.

Le port de bijou, ou tout objet métallique est formellement interdit.

La tenue réglementaire non respectée entraîne systématiquement la disqualification du boxeur.

EQUIPEMENT DES BOXEURS

- Protège dents obligatoire (pas de couleur rouge), **casque homologué (sans pommettes et mentonnières) FFB obligatoire**, une coquille obligatoire pour les garçons et facultative pour les filles
- **Short de sport (au-dessus des genoux) et maillot sans manches avec une démarcation au niveau de la ceinture**
- **Legging interdit**
- Plastron recommandé pour les jeunes filles
- Bandes : **Les mitaines (non rembourrées) sont autorisées**
- Le second doit se présenter obligatoirement avec une tenue sportive – serviette – bassine – bouteille d'eau, mouchoirs ou compresses.
- Le port de bijou ou de tout objet métallique est formellement interdit.
- **Les cheveux doivent être attachés et maintenus par un bandana ou un bonnet de bain.**
- La tenue réglementaire non respectée entraîne systématiquement la disqualification du boxeur **quel que soit le moment de l'assaut jusqu'à la décision.**

La TENUE réglementaire du coach

Le second doit porter une tenue sportive et être muni de :

- Une bassine,
- Une serviette,
- Compresses/mouchoirs
- Bouteille d'eau

En cas de saignement de nez du boxeur, il est souhaitable que le coach connaisse les interventions élémentaires pour le stopper.

LES AUTRES RÔLES

a) Le rôle du régulateur adulte de ring

Il est prioritairement un membre de la CMN ou désigné par celle-ci

- Il encadre et forme les Jeunes juges/arbitres lors du championnat (de l'accueil au déroulement des assauts)
- Il régule et garantit la sécurité des boxeurs :
 - ➔ soit en intervenant auprès du directeur d'assaut lors de la minute de repos
 - ➔ soit en intervenant directement pendant l'assaut, en cas de situation qu'il estime dangereuse. Dans ce cas, il peut disqualifier le boxeur fautif
- En cas de non-respect du règlement UNSS de la part de l'accompagnateur de l'équipe, le boxeur sera sanctionné jusqu'à la disqualification par le directeur d'assaut sous l'autorité du régulateur.

b) Le rôle du responsable adulte de ring

Il juge avec chaque assaut en parallèle des trois jeunes juges pour établir un jugement de référence. Le directeur d'assaut lui donne, après chaque round, les bulletins des trois jeunes juges qu'il consigne en extrayant les pointages. En cas d'écart trop important entre le jugement des jeunes juges et le jugement de référence, la décision peut être modifiée (voir conditions ci-dessous).

c) Le rôle du directeur d'assaut (D.A.)

Le principal rôle du directeur d'assaut est de veiller à la sécurité des deux boxeurs. Il a pour tâche de repérer un élève fautif et de le sanctionner.

Il est la seule personne à fixer la limite entre une touche et un coup.

Il intervient chaque fois qu'une infraction (même légère) est commise

Toute tentative de mise "hors assaut", reconnue par le D.A., doit être immédiatement sanctionnée par **PENALITE, ou AVERTISSEMENT ou DISQUALIFICATION**, en fonction du degré d'agressivité.

Les commandements du directeur d'assaut

BOXE !	- STOP !
permet d'autoriser les boxeurs à débiter la reprise ou la reprendre à la suite d'un STOP ou STOP CHRONO	STOP IMPOSE UN ARRET IMMEDIAT des Boxeurs : a) dès qu'une faute est commise b) dès que le ballon en mousse est lancé pour mettre fin à la reprise c) dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque, chaussures détachées, glissade, saignement...) Dans ce cas précis l'arbitre demande un arrêt du chronomètre. « STOP, CHRONO ! »

b) Le cérémonial

Il fait observer le cérémonial avant et après l'affrontement, avec beaucoup d'attention, ne tolérant aucune manifestation déplacée

Les boxeurs montent toujours sur le ring après le directeur d'assaut, coin rouge ou coin bleu, gants et casques mis par l'homme de coin au pied du ring.

Le directeur d'assaut avant l'assaut

- Monte en premier sur le ring et se positionne au coin neutre en face de la table de marque.
- Vérifie l'équipement de chaque boxeur
- S'assure de la disponibilité des juges avant de solliciter le chronométreur.
- Invite les boxeurs à se rejoindre au centre du ring et à se toucher les gants.
- Signale au chronométreur le début de l'assaut.

Le directeur d'assaut pendant l'assaut

Les COMMANDEMENTS

- Ils sont au nombre de trois :
 - **BOXE**
Permet d'autoriser les boxeurs à débiter la reprise ou à reprendre à la suite d'un STOP à l'endroit de l'arrêt.
 - **STOP**
Impose un arrêt immédiat des boxeurs.
Il est utilisé dans **3 cas** :
 1. Pour un dégagement sans donner de sanctions
 2. Dès qu'une faute est commise par un boxeur pour le sanctionner :
Il indique de manière audible la sanction (pénalité, avertissement ou disqualification) puis justifie la sanction en indiquant la faute commise en liant le geste à la parole.
 3. Dès que le ballon en mousse est lancé pour mettre fin à la reprise
 - **STOP ! CHRONO**
Dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque ou chaussures détachées, glissade...) dans ces cas précis, l'arbitre demande alors un arrêt du chronomètre, envoie un de deux boxeurs dans le coin neutre et l'autre dans son coin.

Ex : Boxeur Coin Rouge, Pénalité (geste = poing fermé avec pouce levé) pour touche trop appuyée (geste = poing fermé sur une main ouverte)



(Geste) Touche appuyée

- Il s'assure que le boxeur fautif acquiesce d'un signe de tête pour signifier qu'il a compris.

Le directeur d'assaut pendant la minute de repos

Le directeur d'assaut récupère à chaque minute de repos les bulletins des trois juges et les donne au responsable de ring.

Pendant la minute de repos, le directeur d'assaut peut consulter la table des officiels pour connaître la situation des boxeurs (pointage et sanctions), mais ne fait aucune annonce de cet avantage.

Cas particuliers :

- Si un saignement de nez apparaît, l'arbitre décide : d'arrêter le match s'il estime que le saignement est trop important, ou si le boxeur saigne pour la seconde fois. La décision sera alors donnée aux points. Le boxeur qui bénéficie du plus grand nombre de juges en sa faveur est déclaré vainqueur (G.P)
- En cas de blessure non imputable à une faute de l'adversaire, une décision aux points sera rendue (G.P)
- Si l'arbitre observe une trop grande différence de niveau entre les deux boxeurs(es), il peut mettre fin à la rencontre, après avoir pris l'avis des 3 juges et du pointage à la table des officiels. A la suite de quoi il prononce une décision aux points pour infériorité manifeste et une décision aux points (G.P)
- Si l'homme de coin ou le boxeur souhaite arrêter l'assaut, l'adversaire sera déclaré vainqueur par abandon (G.AB)

Le directeur d'assaut après l'assaut

- Invite les deux boxeurs à se serrer la main avant et après la décision.
- Il prend la main de chaque boxeur et lève le bras du vainqueur.
- Il serre la main de chaque boxeur
- Il quitte le ring le dernier

d) Le juge

Le jugement se fait à la touche.

Le jugement se fait toujours avec un nombre impair de juges (3 ou 5).

Chaque juge valide un point lorsqu'une touche autorisée et contrôlée, délivrée par l'un des boxeurs, atteint une cible définie par le règlement.

Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont comptabilisées.

Toute touche avec une autre surface est sanctionnée et non comptabilisée

Pour valider une touche, le juge enclenche son cliquet de la couleur du boxeur qui a touché son adversaire. Il le fait à chaque touche valide.

A la fin de chaque reprise, il reporte son jugement sur un bulletin ramassé par le directeur d'assaut. Il ne remet pas ses cliquets à zéro. Ainsi, les scores se cumulent sur chaque reprise et prennent en compte les précédents.

En cas de pénalité ou d'avertissement, les juges ne doivent pas actionner leurs cliquets.

Les décisions des juges peuvent désormais être révisées par un responsable de ring sous plusieurs conditions :

Chaque assaut sera jugé par un adulte responsable de ring référent dont le bulletin fera référence. Si sur ce pointage, le nombre de touches valides d'un boxeur est au moins 1,5 fois supérieur à celles de son adversaire mais qu'il est donné perdant par deux ou trois juges, alors les bulletins de ces juges sont modifiés et s'alignent sur celui du responsable de ring.

Si la décision est changée, le régulateur explique aux boxeurs et aux Jeunes juges le choix de sa décision.

e) Le chronométrateur

- Avant le déroulement des rencontres il s'**assure** que le chronomètre et le ballon en mousse sont prêts.
- Il vérifie la durée des reprises des boxeurs qui s'affrontent
- Au commandement « BOXE » du directeur d'assaut, il déclenche le chronomètre
- Pendant la minute de repos, il énonce « second dehors »

Évaluation et harmonisation des Certifications

Un Jeune Arbitre / Jeune Juge acquiert le niveau 5 (national) de la compétence à partir d'une note de 16/20 lors de son évaluation.

Exigences minimales requises niveau 1/2 niveau départemental 12/20	Exigences minimales requises niveau 3/4 niveau académique 14/20	Exigences minimales requises niveau 5 niveau national 16/20
---	--	--

L'évaluation se déroulera en deux parties :

- **Théorique** : vidéos à privilégier, QCM, oraux (notamment pour les élèves en difficulté, par exemple 1/3 temps, dyslexie prononcée/repérée etc.). Un élève qui a une mauvaise note à l'écrit et qui se fait repérer comme « performant » dès les premiers arbitrages / jugements doit pouvoir repasser la théorie sous forme d'oral afin de ne pas être éliminé pour une possible obtention de la certification, et ce, à tous les niveaux.
- **Pratique** : mise en situation lors d'un championnat de France, déterminer les différents rôles que le candidat doit assumer (2 rôles souhaités si possible).

Il s'agit d'additionner le résultat théorique (sur 4 points) à l'évaluation pratique (sur 16 points) du Jeune Juge/Arbitre.

<u>Partie théorique</u>	1 à 1.5 point	2 à 2.5 points	3 à 4 points
Sur 4 points	<i>À consolider</i>	<i>Satisfaisant à Bien</i>	<i>Très bien à Excellent</i>

Il est possible de modifier le nombre de rôles.

Selon la spécificité de l'activité, si le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut être confronté à 2 rôles différents, son évaluation pratique sera alors la moyenne (sur 16 points) de ses 2 prestations :

(Moyenne des 2 prestations pratiques sur 16 points) + note théorique sur 4 points

= note globale sur 20 points

Si par l'essence même de l'activité un seul rôle peut être tenu, c'est la note de ce rôle unique qui sera prise en compte :

Note pratique sur 16 points + note théorique sur 4 points

= note globale sur 20 points

Les pré-requis

- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit être **investi** au niveau de son district pour acquérir sa certification départementale (sur une rencontre départementale)
- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit être **certifié** de niveau départemental pour acquérir sa certification académique (sur une rencontre académique)
- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit être **certifié** de niveau académique pour acquérir sa certification nationale (sur un championnat de France)
- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut obtenir une certification internationale s'il est sélectionné pour officier lors d'un championnat du monde ISF (Fédération Internationale Scolaire)

La certification

La remise d'un diplôme est effectuée par les Services UNSS responsables des organisations.

6. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE VALORISE SON PARCOURS

La remise d'un diplôme attestant de l'investissement et du niveau de formation du Jeune Arbitre / Jeune Juge UNSS sera effectuée par le service UNSS responsable de l'organisation (Service Départemental ou Régional UNSS selon les événements).

La valorisation d'un Jeune Arbitre / Jeune Juge peut également être faite par l'établissement scolaire (hors d'un championnat ou d'une organisation) avec l'accompagnement et sous la délégation du service UNSS concerné.

L'engagement du Jeune Arbitre / Jeune Juge

Hors du strict cadre de l'UNSS, l'investissement citoyen et le cursus de formation du Jeune Arbitre / Jeune Juge constituent une véritable démonstration du don de soi et des valeurs civiques.

L'expérience du Jeune Arbitre / Jeune Juge

De par son rôle opérationnel dans les différentes manifestations dans lesquelles il a pu intervenir, le Jeune Arbitre / Jeune Juge a pu mettre en pratique ses savoirs et connaissances, développant ainsi une expérience de terrain réelle.

Les compétences du Jeune Arbitre / Jeune Juge

Les différents niveaux d'implications, de formations et de certifications du Jeune Arbitre / Jeune Juge sont une reconnaissance des compétences exprimées par celui-ci lors de ses interventions multimodales.

Le parcours du Jeune Arbitre / Jeune Juge peut ainsi faciliter l'ouverture vers une vocation au sein de l'arbitrage via des passerelles de formation et de reconnaissance mises en place par l'UNSS avec certaines fédérations.

Une valorisation de son parcours pourrait résider dans le fait de faire figurer cet engagement, les qualités humaines et civiques dont il a fait preuve dans son *curriculum vitae* en vue d'une candidature professionnelle (saisonnier type BAFA, ou emploi à plus longue durée) ou dans le cadre de Parcours Sup.



UNSS Opuss : le Compte L.O.L. (Licence On Line)

A tout moment, et comme tout licencié au sein de l'UNSS, le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut créer, suivre et enrichir d'informations son compte personnel relié à sa **Licence On Line** (comprendre « Licence en ligne »).

Comment accéder ou créer ce compte L.O.L. personnel ?

Rien de plus facile : rendez-vous sur le site Opuss UNSS

(<https://opuss.unss.org>), ou suivez le lien suivant qui vous mènera vers des tutos dédiés à la gestion de votre compte L.O.L..

Le parcours du Jeune Arbitre / Jeune Juge peut ainsi faciliter l'ouverture vers une vocation au sein de l'arbitrage via des passerelles de formation et de reconnaissance mises en place par l'UNSS avec certaines fédérations.

Une valorisation de son parcours pourrait résider dans le fait de faire figurer cet engagement, les qualités humaines et civiques dont il a fait preuve dans son *curriculum vitae* en vue d'une candidature professionnelle (saisonnier type BAFA, ou emploi à plus longue durée) ou dans le cadre de Parcours Sup.



Le Jeune Arbitre / Jeune Juge, de par son investissement dans sa formation théorique et pratique, est non seulement reconnu au sein de l'UNSS par une certification, mais peut également l'être comme bénévole au sein de la société civile.



Reconnaissance de votre engagement en tant que Jeune Officiel de l'UNSS dans le cadre du Service National Universel (SNU)

Vous avez participé au séjour de cohésion en phase 1 du Service National Universel (SNU) et devez désormais vous engager dans la réalisation de la phase 2.

Afin de valider cette phase 2, n'hésitez pas à demander la reconnaissance de la présente certification, en déposant sur votre compte volontaire SNU votre diplôme de niveau académique a minima.

Cette validation de la phase 2 du SNU vous permettra de bénéficier d'une première présentation gratuite à l'épreuve théorique générale du permis de conduire !

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher du référent SNU du service départemental à l'engagement, à la jeunesse et aux sports.



Le Compte Engagement Citoyen (CEC)

En partenariat avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie populaire :



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN *Qu'est-ce que c'est ? (Fiche officielle)*

#Compte Engagement Citoyen (CEC)

Institué par la loi travail d'août 2016, le Compte d'Engagement Citoyen est partie intégrante du CPA (Compte Personnel d'Activité)

Chaque personne peut ouvrir un CEC à partir de 16 ans

Le CEC vise à recenser l'ensemble des activités citoyennes de chaque titulaire. Sous réserve d'avoir effectué 200 heures de bénévolat dans l'année, dont au moins 100 dans la même association, le titulaire se voit attribuer un forfait en euros pour pouvoir bénéficier de formations

Les modalités pratiques sont explicitées sur www.associations.gouv.fr/cec

Quelles activités citoyennes peuvent être recensées ?

- Le bénévolat dans une association
- Le service civique
- La réserve militaire opérationnelle
- La réserve civile de la police nationale
- La réserve civique et ses réserves thématiques dont celle communale de sécurité civile
- La réserve sanitaire
- L'activité de maître d'apprentissage
- Le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers

7. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES

A chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral ...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune juge/jeune arbitre (oral ou écrit).

De la même façon, une évaluation initiale de chaque jeune juge/jeune arbitre sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.

Officier en tant que Juge/Arbitre sur un Championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Passerelles entre l'UNSS et la Fédération Française de FFSBFDA

La convention entre l'UNSS et la FFSBFDA précise que le jeune juge/jeune arbitre de certification de niveau académique ou national permet une équivalence.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de juge-arbitre de secteur. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental ou régional (service formation.)

Niveau national UNSS = Niveau de ligue en fédéral et inversement après validation lors du CF UNSS

Suivi de sa formation

Dès que possible, l'UNSS proposera à tout Jeune Arbitre / Jeune Juge certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS : www.unss.org

En parallèle du parcours de formation à la citoyenneté mis en place par l'UNSS, le Jeune Secouriste peut se rapprocher des différentes formations mises en place dans son établissement pour l'éco-délégué, le délégué de classe, le Conseil de Vie Collégienne (CVC) ou le Conseil de Vie Lycéenne (CVL).



LE GUIDE DE L'ÉCO-DÉLÉGUÉ *Transition Écologique (fiche officielle)*

Les fiches de formations des Délégués Lycéens ou au sein du Conseil de Vie Lycéenne sont accessibles sur internet. Nous vous proposons de suivre les liens suivants en cliquant dessus :



S'ENGAGER AU LYCÉE
(fiche officielle)



CONSEIL DE VIE LYCÉENNE
(fiche officielle)

Au lycée, une organisation repose sur la solidarité entre lycéens et permet de constituer des réseaux de coopération : la Fédération des Maisons des Lycéens.

Celle-ci met en place des formations adaptées notamment via un réseau de partenaires.



**FÉDÉRATION DES
MAISONS DES LYCÉENS**

Les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement lors des **Semaines de l'Engagement** :



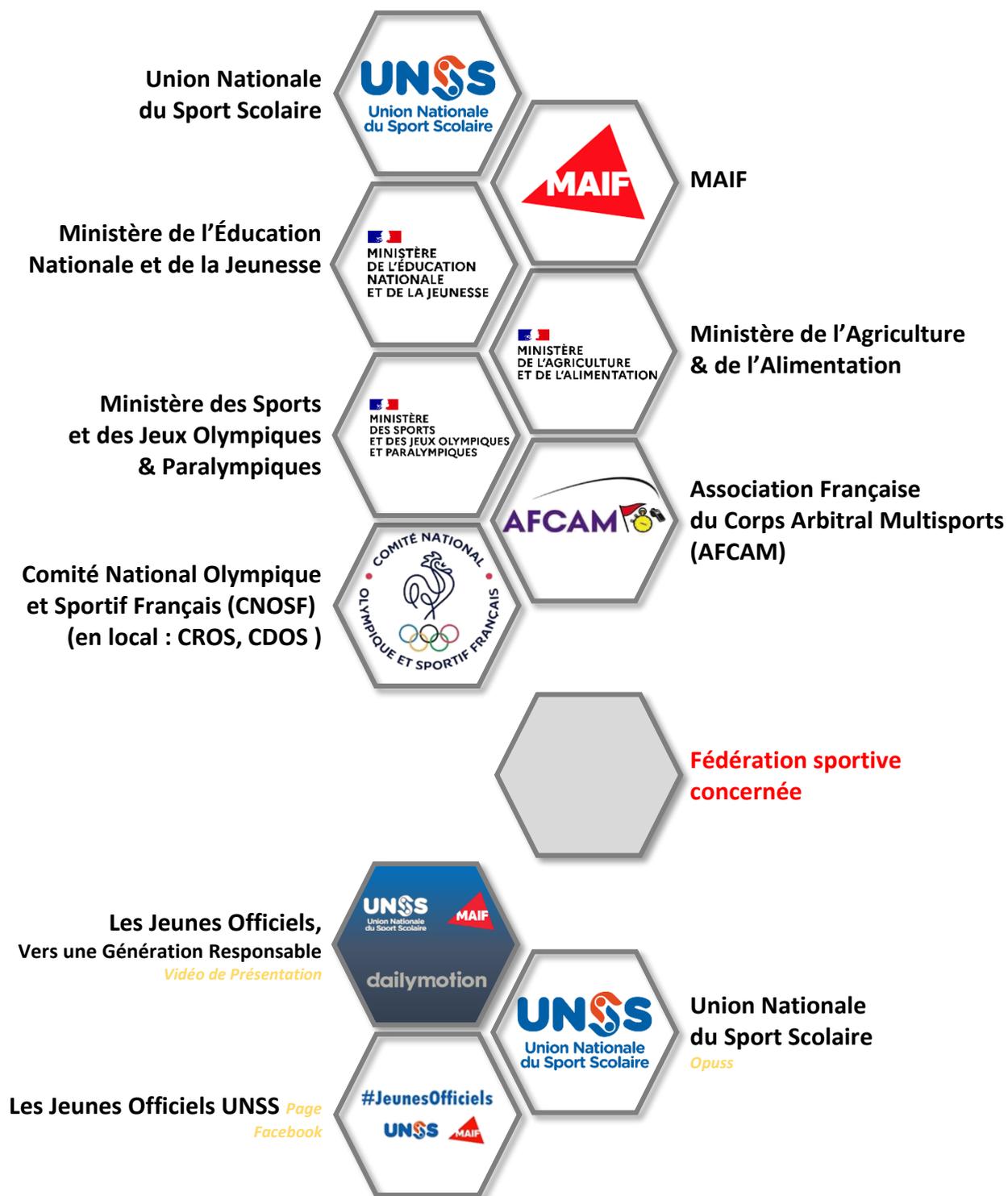
LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT

(fiche officielle)

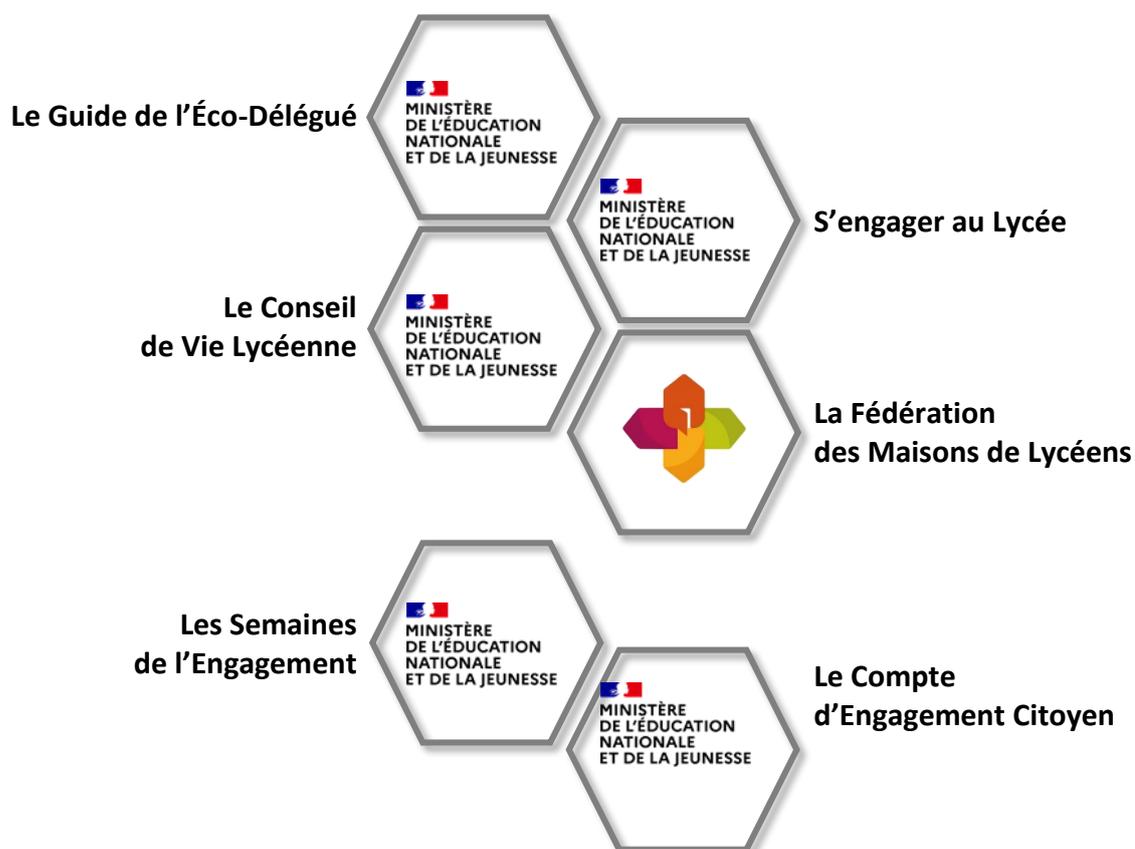
Ils prennent connaissance de leurs droits et devoirs, découvrent le fonctionnement des instances lycéennes et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens, etc. Les Semaines de l'Engagement précèdent la semaine de la démocratie scolaire.

8. BOÎTE À OUTILS

Le Jeune Officiel peut trouver des informations complémentaires en consultant les sites suivants (*liens hypertextes : cliquez sur les logos correspondants*) :



Dans cette boîte à outils, nous vous proposons également un recueil des différents liens que vous aurez rencontrés dans ce livret :



ANNEXE : LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE DANS LES TEXTES OFFICIELS



Sans juge, arbitre, chronométreur, starter, la rencontre ne peut exister.



Le rôle de l'UNSS dans les textes officiels

Le BO du 2 septembre 2010 est particulièrement explicite quant à l'importance de l'engagement de l'élève au sein de l'UNSS : « *L'engagement associatif et citoyen des élèves doit être reconnu. L'investissement dans l'association sportive est valorisé dans les livrets de compétences ou par une appréciation explicite sur le bulletin scolaire* ».

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS : « *La formation de 'Jeunes Officiels UNSS' est systématiquement encouragée. Elle donne lieu à la remise d'un diplôme dont les élèves peuvent se prévaloir auprès du milieu sportif associatif ou dans la recherche d'un stage et d'un premier emploi* »



BULLETIN OFFICIEL DU 2 SEPTEMBRE 2010



La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule :

« ... Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- *La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques... dans le cadre de l'UNSS*
- *L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... ».*



NOTE DE SERVICE N°2014-073 DU 28 MAI 2014





Les textes officiels au niveau collège

Le Bulletin Officiel du 26 novembre 2015 (collège) au travers de la compétence générale n° 3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* » décline comme suit les compétences travaillées pour les trois cycles :

- **Cycle 2 :** *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble. Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur...). Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements ;*
- **Cycle 3 :** *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités » Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur...). Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements ; cycle 4 Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités. Respecter, construire et faire respecter règles et règlements.*



BULLETIN OFFICIEL
DU 26 NOVEMBRE 2015



Les textes officiels au niveau lycée

Il est énoncé dans le BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 (Programme d'EPS du Lycée Général et Technologique) et le BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 (programme d'EPS des classes préparant au CAP et les classes préparant au baccalauréat professionnel) que « *l'implication des élèves dans le cadre de l'AS doit être valorisée dans les bulletins et le dossier d'orientation* ».



BULLETIN OFFICIEL
DU 22 JANVIER 2019



Ces rôles sont construits dans le cadre de l'objectif général n° 3 « **Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif** » (Programme d'EPS du lycée général et technologique Annexe 1 du BOEN du 22 janvier 2019), de même que dans celui visant à « **Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire** » (le programme d'EPS pour le CAP et pour le baccalauréat professionnel défini par l'arrêté du 3-4-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019) et de l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) compétence générale n° 3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités.* »



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

